

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Le Président

Tarbes, le 5 janvier 2011

Monsieur Frédéric LEFEBVRE Secrétaire d'Etat

Chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation 139, rue de Bercy Télédoc 144

75572 PARIS CEDEX 12

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 17 novembre 2010 dont copie jointe, Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées a sollicité pour notre département une extension de la dérogation instaurée par le décret n° 2010 435 du 30 avril 2010, concernant la fixation des dates de démarrage pour les périodes de soldes traditionnels.

Cette demande est motivée par l'octroi, sans aucune concertation inter départementale préalable, d'une dérogation précédente pour le département limitrophe des Pyrénées Atlantiques, au regard de la proximité territoriale et de la porosité commerciale des zones de chalandise des départements concernés.

C'est pourquoi, je souhaite insister tout particulièrement auprès de vous, sur l'importance de procéder à une analyse pluri départementale des demandes de dérogations qui vous sont présentées, afin, non seulement d'apprécier leur pertinence intrinsèque, mais au delà, d'assurer une véritable cohérence territoriale et commerciale des dérogations éventuellement accordées en faveur des zones remplissant les conditions à cet effet.

Vous remerciant de bien vouloir examiner dans cet esprit la demande que vous a transmise Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, à partir d'une sollicitation de notre CCI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée

François-Xavier BRUNET

<u>P.J.</u>: 1